

Les costumes des agents du gouvernement et des magistrats des cantons à la fin du XVIII^e siècle

Autor(en): **Rochaz, Eug.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **30 (1922)**

Heft 6

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-24410>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES COSTUMES

des agents du gouvernement et des magistrats des cantons
à la fin du XVIII^me siècle.

Sous la République Helvétique, les deux conseils de l'Assemblée nationale réunis à l'Hôtel de Ville d'Aarau déterminèrent comme suit les *costumes* des agents du gouvernement et des magistrats des cantons :

Ministres.

L'habit bleu, coupé comme celui que portent les autorités supérieures, boutons jaunes, culotte ou pantalon de même couleur et étoffe que l'habit, les paremens seuls auront une broderie en or, simple ou légère, veste blanche et gilet, écharpe tricolore autour du corps avec des franges en soye, et chapeau rond.

Préfets nationaux.

L'habit, culotte ou pantalon comme les ministres, mais sans broderie aux paremens, gilet comme les ministres, un chapeau troussé avec un bord étroit en or, écharpe tricolore autour du corps.

Sous-Préfets.

L'habit à leur choix, écharpe verte autour du corps, un chapeau rond, simple.

Agents.

L'habit à leur choix, une suédoise verte au bras droit, soit une écharpe d'étoffe verte en soie de trois quarts, d'autre de longueur, nouée autour du bras droit, les bouts pendants.

Administrateurs du Canton.

L'habit à leur choix, une écharpe rouge, chapeau rond.

Tribunal Suprême.

L'habit noir, fait comme ceux des autorités suprêmes, veste et culotte de la même couleur, écharpe tricolore en sautoir de l'épaule droite à la gauche, dont le bout sera noué.

Juges de Canton.

L'habit à leur volonté, une écharpe à deux couleurs, verte et jaune, elle sera portée à l'épaule droite sur la hanche gauche, un chapeau rond.

Juges de District.

L'habit que chacun voudra, une écharpe de couleur rouge sur l'épaule droite passant sur la hanche gauche.

Cette résolution fut adoptée par le Grand Conseil que présidait Wernhard Huber, le 8 mai 1798, ainsi que par le Sénat réuni sous la présidence du bâlois Pierre Ochs, le 10 mai de la même année. Elle fut communiquée aux autorités des Cantons, par le Directoire qui siégeait en avril-septembre 1798, à l'Auberge du Lion d'Or, à Aarau (dans le bâtiment du gouvernement actuel).

Le Préfet national du Canton du Léman, Henri Polier, ordonna l'impression et la publication de cet arrêté.

Romainmôtier, août 1920.

Eug. ROCHAZ.

VIEUX-ROMAINMOTIER

La *Revue Historique Vaudoise* a annoncé (voir n° de mars) que la Société du *Vieux-Romainmôtier* organisait une exposition rétrospective et en a donné le programme. Cette exposition restera ouverte du 25 mai au 7 juin. On y peut voir un grand nombre d'objets de tout genre se rapportant à la vie d'autrefois dans le bailliage de Romainmôtier qui était un des plus grands du Pays-de-Vaud. Les organisateurs, dont le principal est notre collabora-